

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 décembre 2020

Convocation adressée le 10 décembre 2020
Compte rendu affiché le 8 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

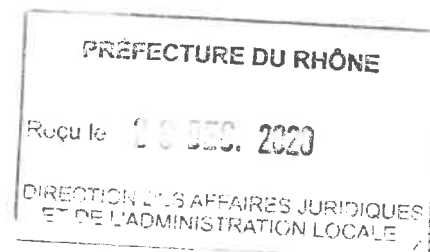
L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 décembre 2020 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et en visio-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Richard MARION, Corinne SUBAI

Absente excusée : Stéphanie LEGER, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Yves BEN ITAH à Richard MARION



Secrétaire : Luc SEGUIN

Décision modificative n° 3 – Budget 2020

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

La décision modificative vise à réviser le budget primitif de l'exercice 2020.

Les propositions budgétaires suivantes sont présentées pour inscription au budget de l'exercice 2020.

Elles visent à ouvrir des crédits sur les chapitres suivants

- Dotation aux amortissements : l'actualisation de l'inventaire et les amortissements des dernières acquisitions nécessitent de revaloriser le montant à créditer sur ce compte
- Reprise sur provisions : des provisions ont été inscrites sur le budget de l'établissement à l'occasion du contentieux relatifs aux classes à horaires aménagées. A l'occasion de chaque exercice budgétaire et au vu de la réduction du risque de demande de remboursement, il est inscrit des crédits d'un montant de 80.000 € au titre de la reprise de ces provisions. Le budget est en suréquilibre.

1. Section de fonctionnement

- Virement de crédits en dépenses depuis le compte 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 11.000 € :
 - o Sur l'article 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » : 11.000 €
- Inscription de la recette relative à la reprise de provisions pour risques et charges, article 7815, d'un montant de 80.000 €

2. Section d'investissement

- Inscription de la recette relative à la dotation aux amortissements pour équilibre
 - o Sur l'article 28188 « Autres immobilisations » : 11.000 €

* * *

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 14 janvier 2020 relative à l'adoption du budget primitif 2020,

Vu la délibération du Comité syndical du 6 mai 2020 relative à la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du Comité syndical du 22 septembre 2020 relative à la décision modificative n° 2,

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** les ouvertures et virements de crédits suivants en section de fonctionnement:

FONCTIONNEMENT DEPENSES Virements de crédits			FONCTIONNEMENT RECETTES Ouverture de crédits		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-11 000,00 €			
Total chap. 022	Dépenses imprévues	-11 000,00 €			
	6811 Dotations aux amortissements	11 000,00 €	7815	Reprise sur provision	80 000,00 €
Total chap. 042	Opérations d'ordre de transferts entre	11 000,00 €	Total chap. 78	Reprise sur amortissement provision	80 000,00 €
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	80 000,00 €

✓ **décider** les ouvertures de crédits suivants en section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES Ouverture de crédits		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
			28188	Autres immobilisations	11 000,00 €
			Total chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	11 000,00 €
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	11 000,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente,

Caractère exécutoire de cet acte

Nathalie PERRIN-GILBERT

